

5.2 Perte d'autonomie

Au 1^{er} janvier 2023, 14,5 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 21 % de la population. Cette proportion a augmenté de 5 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. La part des femmes dans la population croît avec l'âge du fait de leur plus grande longévité : 53 % à 65 ans, 61 % à 85 ans et 78 % à 95 ans.

Les seniors, y compris les nonagénaires, vivent plus souvent en **logement ordinaire** ► **figure 1**. Davantage touchées par le veuvage, les femmes résident plus souvent seules à leur domicile que les hommes. L'écart est d'autant plus important que l'âge est avancé : en 2020, à 65 ans, 29 % des femmes vivent seules en logement ordinaire, contre 20 % des hommes ; à 85 ans, c'est le cas de 55 % d'entre elles, contre 25 % des hommes.

Les hommes vivent majoritairement en couple en logement ordinaire : 74 % à 65 ans et encore 65 % à 85 ans. Ils vivent deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. Vivre hors d'un logement ordinaire (à ces âges, essentiellement en Ehpad ou dans un établissement de soins médicaux) est d'autant plus fréquent que l'âge augmente : à 80 ans, 4 % des femmes et 3 % des hommes sont dans cette situation ; à 95 ans, 42 % des femmes et 27 % des hommes. La vie en couple plus fréquente pour les hommes peut favoriser leur maintien à domicile.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2021, 9 % des 65 ans ou plus bénéficient de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Cette part augmente rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 25 % pour les 85-89 ans, 45 % pour les 90-94 ans et 71 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 14 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 28 % entre 85 et 89 ans et 55 % après 90 ans, contre respectivement 9 %, 18 % et 41 % des hommes ► **figure 2**.

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA à domicile sont plus nombreux que ceux de l'APA en établissement, excepté pour les femmes âgées de 90 ans ou plus. Par ailleurs, 55 % des bénéficiaires de l'APA en établissement et 20 % des bénéficiaires de l'APA à domicile sont fortement dépendants (classés dans les **groupes iso-ressources 1 et 2**) ► **figure 3**. ●

► Définitions

L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie. Sont distinguées l'APA à domicile, pour les personnes vivant dans leur domicile, en accueil familial ou en résidence autonomie et l'APA en établissement, ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4, pour les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou en unité de soins longue durée.

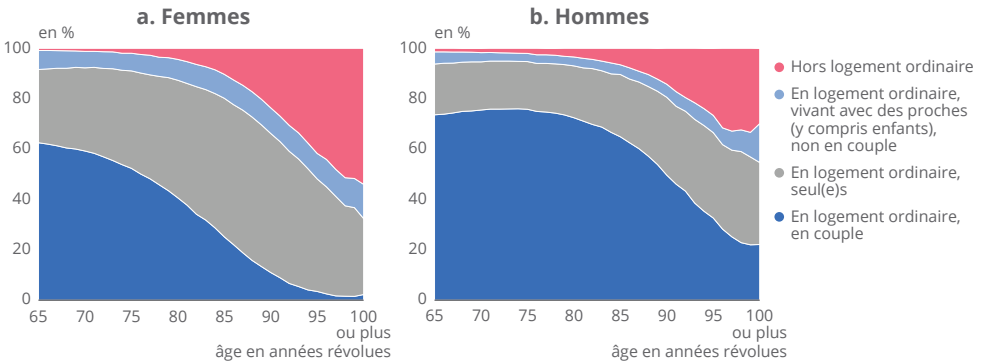
Le **groupe iso-ressources (GIR)** est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

Logement ordinaire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées », *Études et résultats* n° 1237, Drees, juillet 2022.
- « En 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté : Ehpad, internat, foyer de travailleurs... », *Insee Première* n° 1906, juin 2022.
- *L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2022.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Lieu de résidence et mode de cohabitation selon l'âge en 2020

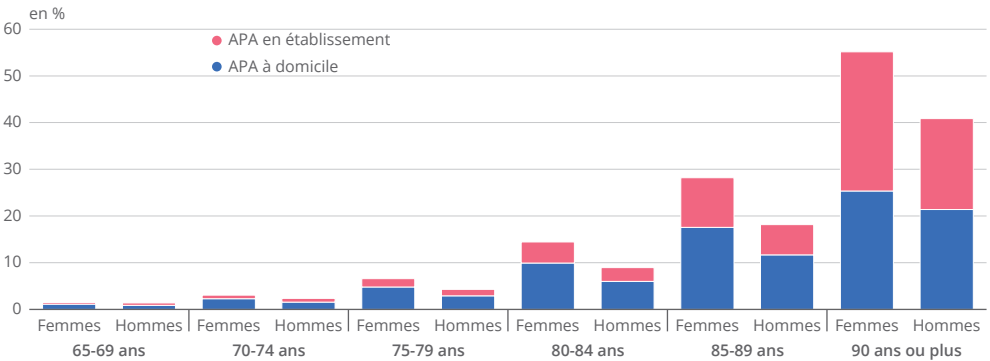


Lecture : En 2020, 40,7 % des femmes âgées de 80 ans vivent en couple en logement ordinaire.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2020 (exploitation complémentaire).

► 2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), selon le sexe et l'âge, en décembre 2021

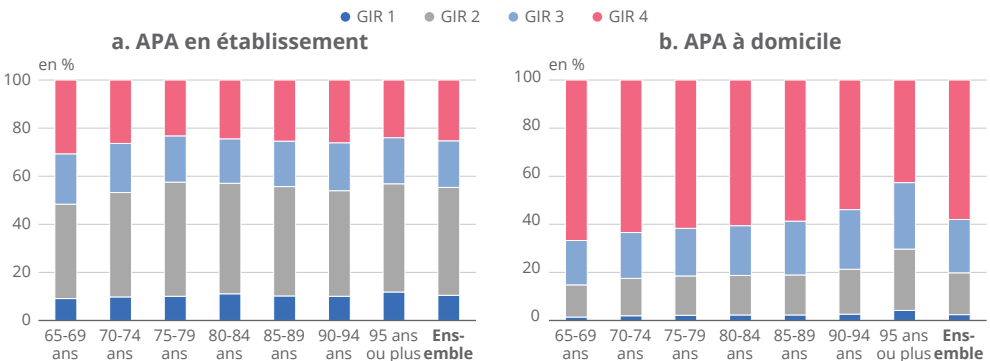


Lecture : En décembre 2021, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 25,3 % bénéficient de l'APA à domicile et 29,8 % bénéficient de l'APA en établissement. Au total, 55,2 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2022 (données provisoires arrêtées fin 2022).

► 3. Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2021



Lecture : En décembre 2021, 10,5 % des bénéficiaires de l'APA en établissement sont classés en GIR 1.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Drees, enquête Aide sociale.